



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE  
N° 2026-005**

**Séance du 19 janvier 2026**

*A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 13 janvier 2026, s'est réuni dans les locaux de la maison commune d'Evires sise 1 place de la mairie – Evires – 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2023-138 du 18 décembre 2023 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.*

**Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 23 - Pouvoirs : 0 - Votants : 23**

**OBJET : CREATION ET DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE**

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – DUPONT C. – ESCALON-DESTRUEL J-S. – FILLION L. – FUMEX A. – JACOB C. – LAFFIN C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : -

Absents : ALLEGRET-PILOT A. – BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – HERAUD T. – NICOLAS A. – RÉVEILLON É. – RIGOBERT S. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : ODORICO L.

**Entendu l'exposé suivant :**

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie a débuté les travaux de construction d'un nouveau Centre d'Exploitation des Routes Départementales (CERD) à Fillière sur le village de Saint-Martin-Bellevue.

Il revient au Conseil municipal de créer et nommer la voie de desserte du bâtiment, située près du carrefour du lieu-dit de Mercier, au droit de la Route de Villaz.

**Aussi,**

*Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;*

*Vu la demande du Conseil Départemental pour la création et la dénomination d'une nouvelle voie communale ;*

*Considérant que la dénomination des voies de la commune relève de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L. 2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la collectivité ;*

*Considérant la proposition de nommer la voie "impasse du Corps Franc Simon".*

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le

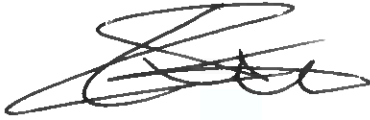
ID : 074-200062586-20260119-DEL\_2026\_005-DE

S'LO

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la création et la dénomination de l'impasse du Corps Franc Simon ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Le secrétaire de séance  
Laure ODORICO



Le Maire  
Christian ANSELME

